

Une fois de plus, au nom de la pandémie, vous convoquez le CTSD en visioconférence malgré les règles d'assouplissement en vigueur depuis le 2 février.

Cette année encore, en plus d'être confrontés aux problèmes de manque de personnels, de classes surchargées, les personnels ont dû faire face à la mise en place de nombreux protocoles, qui ont conduit massivement personnels de l'Education et parents d'élèves dans la rue le 13 janvier 2022 pour dénoncer les conséquences ingérables de telles décisions.

Depuis plus de deux ans, le ministre Blanquer a refusé tout recrutement de personnel sous statut malgré des situations intenable dans les écoles et établissements. Il poursuit sa politique dévastatrice en supprimant encore des postes à la prochaine rentrée dans les collèges et lycées

Face à cela La **FNEC FP FO 15** réitère ses revendications :

- ⇒ L'annulation des suppressions de poste et création de postes nécessaires pour un nombre d'élèves par classe de 21 maximum
- ⇒ Baisse du nombre d'HSA dans chaque établissement avec maintien de l'équivalent en HP (heures poste).

Le ministre a continué d'utiliser la situation pour poursuivre ses contre-réformes : casse du Baccalauréat, réforme des concours et recours aux « contractuels alternants » au lieu d'enseignants recrutés sur liste complémentaire.

Les dotations horaires globales pour la rentrée prochaine pour les collèges, lycées et lycées professionnels dans l'académie de Clermont sont totalement en décalage avec le rejet qui s'est exprimé. Construites sur la base des réformes du collège et du lycée, elles reproduisent quasiment à l'identique les conditions de travail particulièrement dégradées des personnels dans le second degré. Le tout se traduit dans le Cantal par :

- la perte d'une division, dans de nombreux établissements, qui entraîne une surcharge des effectifs d'autant plus que l'on continue d'inclure : des élèves d'ULIS, avec parfois leur AESH, des élèves de l'IME... Ceci est inacceptable.
- des effectifs de classe pléthoriques : nous pouvons citer l'exemple du collège de Montsalvy qui n'aura qu'une division de 5^e (29 élèves) ; **une seule division de 3^e (31 élèves)**, le collège de Mauriac avec deux divisions de 5^e à 29 élèves, ainsi que 3 divisions pour 4 niveaux en SEGPA , etc.
- l'absence de dédoublement, tant en collège qu'en lycée, dans les disciplines qui pourtant les nécessitent (cas des langues, des sciences expérimentales...)

- la mise en concurrence des disciplines qui crée parfois des tensions supplémentaires dans les équipes.
- le maintien d'un très fort taux d'HSA.

Des représentants des personnels de plusieurs collèges nous alertent sur la volonté d'une application stricte du décret promouvant la transformation d'heure postes en HSA et leur attribution à des personnels non volontaires. Cette stratégie conduit à des compléments de service pour des enseignants de la même discipline. La **FNEC-FP-FO 15** récuse totalement cette logique.

L'enseignement professionnel n'est pas en reste non plus. Le tout apprentissage a décidément bien comme objectif de vider les formations professionnelles et l'enseignement professionnel. Que dire du bassin de Mauriac (nord-ouest Cantal) qui est à la veille de devenir « une zone blanche », alors que l'on nous parle d'attractivité et d'équité territoriale ? Quelle attractivité ?? Quelle équité ??

Dans le 2nd degré, il n'y a quasiment aucun remplacement des enseignants absents et des suppléances de longue durée ne sont plus assurées.

Il serait donc urgent de créer des postes. Or, les collèges perdront de nouveau des postes pour la rentrée et la création annoncée de postes de TZR ne font que compenser les suppressions réalisées en 2020.

Pour l'ensemble des établissements du second degré, nous réclamons que les heures allouées dans le cadre de la DGH soient suffisantes :

- pour lutter contre l'appauvrissement de l'offre culturelle,
- pour une meilleure prise en compte des difficultés et de l'hétérogénéité des élèves,
- pour de meilleures conditions de scolarité pour tous.

La FNEC-FP-FO continuera à porter les revendications des personnels qui se sont exprimées lors des grèves de janvier et elles sont nombreuses :

- L'abandon des protocoles inapplicables
- La création de tous les postes nécessaires
- L'arrêt des fermetures de classe et l'ouverture de toutes les classes et de tous les postes nécessaires
- L'appel à toutes les listes complémentaires aux concours et le réabondement de celles-ci à hauteur des moyens et la titularisation des contractuels qui le souhaitent.
- L'augmentation générale des traitements, des salaires et des pensions.
- L'augmentation du point d'indice pour retrouver la valeur réelle du point d'indice en euros constants de 2000, soit désormais 21,68 % !
- Une grille indiciaire attractive permettant un déroulement de carrière qui soit porteur d'augmentations de salaire et d'une véritable évolution de carrière
- La création d'un vrai statut pour les AESH et les AED avec un vrai salaire.
- Le retour à des épreuves du baccalauréat anonymes, terminales et nationales.